



الاتحاد الأوروبي
مندوبية الاتحاد الأوروبي بالجزائر
Union Européenne
Délégation de l'Union Européenne
en Algérie



Programme d'Appui Jeunesse Emploi



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة العمل والتشغيل والضمان الاجتماعي
République Algérienne
Démocratique et Populaire



3^{ème} Appel à projets

PAJE « Innov'Asso - Khenchela »

« Les métiers et compétences du secteur associatif au service de l'employabilité des jeunes Algériens »

*Porté par le GRDR et le Flambeau Vert pour l'Environnement
Dans le cadre du Programme Appui Jeunesse Emploi (PAJE)*

Lignes directrices

Date limite de dépôt des formulaires :

Mercredi 13 septembre 2017 (Midi - 12h)

Les candidatures pourront être rédigées en français ou en arabe

Préambule : le programme PAJE	2
I. Objectifs de l'appel « Innov'Asso » Khenchela	3
II. Ce que l'appel soutient	4
III. Critères d'éligibilité	4
IV. Durée de réalisation.....	5
V. Coûts éligibles	5
VI. Modalités d'attribution des subventions.....	5
VII. Processus de candidature et calendrier prévisionnel.....	6

Préambule : le programme PAJE

Les appels à propositions lancés par Handicap International, l'Organisation Internationale du Travail, le GRDR s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Appui Jeunesse Emploi (PAJE) dont l'objectif général est de soutenir les réformes et l'action du gouvernement algérien dans ses politiques nationales en direction de la jeunesse.

Le PAJE s'intègre dans le cadre des politiques mises en œuvre par les autorités algériennes en vue de renforcer l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il a été conçu dans le cadre plus large du Programme du Président de la République 2010-2014 et appuie la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Jeunesse.

Le pilotage du programme est placé sous la conduite du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, mais implique l'ensemble des secteurs concernés par la Politique Nationale de la Jeunesse.

Une convention de financement du PAJE a été signée le 06 décembre 2012 pour une période de mise en œuvre de 72 mois et un budget global de 26 M€, dont 23,5 M€ pour la contribution européenne et 2,5 M€ pour la contribution algérienne.

La convention de financement prévoit une enveloppe de **“CONtribution au DEVELOppement Associatif” (CODEVA)** permettant de financer, par le biais de subventions, des projets associatifs s'inscrivant dans les objectifs du programme, en direction des jeunes et en partenariat avec les institutions dans les wilayas pilotes de Annaba, Béchar, Khenchela et Oran.

Afin de soutenir des associations n'ayant pas suffisamment de compétences pour répondre à des appels à propositions de l'Union européenne qui nécessitent le respect de procédures administratives complexes le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, a signé un contrat de subvention, dans le cadre du CODEVA, avec trois organisations relais qui à leur tour vont subventionner des associations à travers des appels à propositions aux procédures plus souples (subventions dites « en cascade ») : Handicap International, l'Organisation Internationale du Travail et le GRDR.

IMPORTANT : une association peut postuler à tous les appels à propositions, mais ne peut prétendre qu'à une seule subvention CODEVA. Toutefois si l'enveloppe financière de l'un des trois appels à propositions lancés respectivement par la Fédération Handicap International, l'Organisation Internationale du Travail et le GRDR ne peut être utilisée dans sa totalité, faute de propositions reçues en nombre suffisant ou du fait de leur qualité insuffisante, une association pourrait bénéficier d'une deuxième subvention d'un autre attributaire pour un projet différent.

I. Objectifs de l'appel « Innov'Asso » Khenchela

L'appel à projets PAJE « Innov'Asso Khenchela » est porté conjointement par l'ONG française GRDR et l'association algérienne Le Flambeau Vert pour l'Environnement¹. Il est destiné aux associations domiciliées dans le territoire de la wilaya de Khenchela. Il bénéficie du soutien financier du programme PAJE.

Il vise l'atteinte des objectifs suivants :

- **Soutenir les associations dans le développement de leur offre de services et dans la mobilisation des jeunes de leur territoire**

Le Grdr et le Flambeau Vert pour l'Environnement aspirent à donner l'opportunité aux associations du territoire de Khenchela de se développer et de gagner en attractivité grâce au renforcement de leurs compétences et en mobilisant les jeunes de leur territoire.

L'appel à projets repose en effet sur le constat que le secteur associatif maîtrise des savoir-faire et propose une offre de services utiles au développement local de leur région. Tourisme, culture et artisanat, production agricole, santé, communication, éducation (etc.) : autant de secteurs dans lesquels les associations s'impliquent sans pour autant être connectées au marché de l'emploi, de la formation professionnelle ou encore aux acteurs de la vie économique du territoire.

Dans le même temps, le taux de chômage des jeunes reste élevé. Les débouchés professionnels ne sont pas toujours clairement identifiés et le secteur associatif n'est pas immédiatement identifié par les jeunes ou les établissements de formation comme un espace de spécialisation, d'acquisition de compétences voire de recrutement.

Ainsi cet appel à projets vise à **accroître l'employabilité** du secteur associatif pour prendre une place plus active dans le tissu économique local.

- **Vers une intégration progressive des savoir-faire associatifs dans le référentiel métiers algérien**

Les compétences que les associations renforceront grâce à cet appel feront l'objet d'une intégration dans le diagnostic des métiers et des compétences associatifs, que le Grdr conduit actuellement en partenariat avec le Flambeau Vert pour l'Environnement, l'association oranaise NOUR et l'ONG française BATIK International. Cette démarche consiste à terme à tisser des passerelles entre les associations et le marché de l'emploi et de la formation et les acteurs du développement local et économique au sein du territoire de la wilaya Khenchela.

Le diagnostic donnera lieu à la production des deux outils utiles au secteur associatif comme aux acteurs institutionnels de la wilaya : un répertoire des compétences et des services associatifs et un référentiel des métiers associatifs. Le Grdr et ses partenaires visent à terme une intégration progressive de ces compétences dans la Nomenclature algérienne de l'Emploi et des Métiers afin de les rendre visibles pour les jeunes en recherche dans le cadre de leur parcours d'insertion socioprofessionnel.

¹ Le GRDR Migration – Citoyenneté - Développement est une ONG de solidarité internationale française, fondée en 1969 dont le siège est basé à Montreuil. Elle intervient en France et en Afrique de l'ouest en appui aux initiatives de développement local portées par des collectivités territoriales et des acteurs de la société civile. Ses champs d'intervention sont variés : accès aux droits, éducation à la citoyenneté, dialogue politique et citoyenneté, insertion professionnelle, genre et participation, agriculture et alimentation, gestion des ressources naturelles, eau et assainissement, appui à l'entrepreneuriat. Plus d'informations sur www.grdr.org.

Le Flambeau Vert pour l'Environnement est une association agréée, domiciliée à Constantine et agissant à l'échelle du territoire de la wilaya de Khenchela. Depuis 2004, l'association regroupe des jeunes diplômés ou spécialistes en environnement et mène des actions de sensibilisation dans les domaines suivants : écocitoyenneté, développement durable et promotion de l'écotourisme. Voir la page Facebook du Flambeau : <https://fr-fr.facebook.com/Association-Flambeau-Vert-de-lEnvironnement-183344281697069/>

II. Ce que l'appel soutient

La subvention est destinée à contribuer au développement local du territoire de la wilaya de Khenchela - tous secteurs confondus² - **dans une perspective de renforcement de l'employabilité des jeunes en Algérie**. Dans cette perspective, les associations candidates devront **obligatoirement** inclure dans leur projet les activités suivantes :

- Accueil de jeunes (16-35 ans) en stage pour les former aux métiers de l'association (au moins 3 stagiaires par dossier déposés), **et**
- Renforcement des capacités techniques des membres de leur Bureau, de leurs bénévoles et adhérents dans leur secteur d'activité afin de monter en compétences et en spécialisation (Ex : formation thématique dans les domaines professionnels de leur association – média, santé, agriculture, éducation, développement durable, - etc.)³, **ou**
- Organisation d'événements pour faire connaître leurs métiers, de type « Portes ouvertes des associations » (ex : à destination des jeunes et de leur famille, des professionnels de l'emploi et de la formation, etc.), **ou**
- Production de supports attractifs de communication/capitalisation à destination des jeunes ou des professionnels de l'emploi et de la formation professionnelle, pour valoriser les secteurs d'activités et savoir-faire des associations.

L'équipement est limité à 50% du budget prévisionnel total du projet.

III. Critères d'éligibilité

Pour être éligibles contractuellement à l'appel, les associations devront satisfaire aux critères obligatoires suivants :

- Etre une association de droit algérien agréée selon la législation en vigueur (loi 12-06 relative aux associations et textes subséquents et enregistrée régulièrement au 12 janvier 2012), et
- Justifier d'au moins 1 an d'existence dans la wilaya de Khenchela au moment de la contractualisation, et
- Avoir une domiciliation dans la wilaya de Khenchela (les associations nationales exerçant à Khenchela sont également éligibles à partir du moment où elles peuvent justifier d'une domiciliation dans la wilaya).

En outre, les associations devront :

- justifier d'une expérience préalable dans la conduite de projet financés par des partenaires extérieurs (bailleurs internationaux ou pouvoirs publics locaux algériens), et
- indiquer les coordonnées de leur commissaire aux comptes qui devra se charger d'authentifier les rapports financiers du projet, et
- prévoir dans le budget prévisionnel du projet des moyens pour la prise en charge d'une prestation d'audit financier et d'évaluation finale du projet.

Attention : ne sont pas éligibles les actions qui ne s'inscrivent pas dans les objectifs du projet « Innov'Asso » et les projets qui émanent de personnes physiques.

² Parmi les secteurs porteurs pour le développement du territoire de Khenchela : agriculture, culture, arts, santé, artisanat, numérique/multimédia, etc.

³ A noter : le programme national PAJE propose un calendrier de formation ouvert aux bénéficiaires des subventions en cascade. Si les associations candidates sont intéressées elles sont vivement encouragées à en faire part dans leur formulaire de candidature (thématiques prévisionnelles de formation : *Ingénierie de la formation/pédagogique, Gouvernance interne/Gestion, Ingénierie de Projets – GCP, Communication, Développement Local et communautaire Développement communautaire*).

IV. Durée de réalisation

Les projets doivent être d'une **durée maximale de 6 mois**, à compter de la date de signature du contrat de subvention avec le demandeur.

A l'issue de cette période, les associations retenues disposeront d'1 mois pour justifier de la réalisation des activités et de l'exécution budgétaire du projet. La transmission des rapports techniques et financiers finaux est attendue au plus tard pour le **30 avril 2018**.

V. Coûts éligibles

Cette partie doit être considérée avec attention par les associations candidates qui devront absolument en tenir compte lors de la rédaction de leur projet.

Les coûts éligibles incluront l'ensemble des coûts nécessaires à la mise en œuvre de la proposition, soit :

- Coûts du personnel ;
- Coûts de fonctionnement (communication, location bureaux, etc.) ;
- Coûts de déplacements directement liés aux activités ;
- Coûts d'équipement et fournitures nécessaires aux activités et au renforcement des capacités institutionnelles, si dûment justifiés ;
- Coûts des activités : location de salles et restauration des participants aux formations/ateliers, papeterie, impression, émissions radiophoniques, appui de consultants locaux, édition/impression de documents, frais de diffusion des appels à projet... ;
- Coût de suivi & évaluation.

Conformément aux lignes directrices du programme PAJE, sont considérés comme inéligibles les coûts suivants :

- les dettes et la charge de la dette (intérêts);
- les provisions pour pertes ou dettes futures éventuelles ;
- les coûts déclarés par la bénéficiaire (s) et financés par une autre action ou un autre programme de travail bénéficiant d'une subvention de l'Union Européenne ;
- les achats de terrains ou d'immeubles, sauf si ces achats sont indispensables à la mise en œuvre directe de l'action, auquel cas leur propriété doit être transférée aux bénéficiaires finaux et/ou au(x) bénéficiaire(s) local/locaux au plus tard à l'issue de l'action ;
- les pertes de change ;
- les crédits à des tiers.

VI. Modalités d'attribution des subventions

Montant des subventions

Jusqu'à 9 associations pourront bénéficier de cet appel sur le territoire de la wilaya de Khenchela. Les subventions octroyées par association atteindront un maximum de 2 428 550 Dinars (20 000 euros), soit 95% du budget prévisionnel total du projet. L'enveloppe totale prévisionnelle de cet appel est de 22.130.283 Dinars (182 251 euros).

Les associations devront justifier d'un apport minimum en cofinancement à hauteur de 5% du coût total du projet (fonds propres, autres subventions hors UE, etc.).

Exemple : si l'association candidate sollicite une subvention de 20.000 euros (soit 95% du budget total), elle devra proposer un budget prévisionnel total de 21.053 euros. Elle devra apporter par d'autres sources de financements (fonds propres, autres subventions – hors subventions européennes – mécénat, etc.) 1.053 euros (5% du budget total).

En fonction du nombre de projets retenus, le Grdr et le Flambeau Vert se réserve la possibilité d'émettre un quatrième appel à propositions.

Critères et modalités d'évaluation

Critères d'évaluation des projets	
La pertinence et la cohérence des activités proposées avec les objectifs de l'appel	25 points
La cohérence entre les activités proposées et le budget prévisionnel	25 points
La capacité technique et financière de l'association	10 points
La qualité du suivi et de l'encadrement proposé auprès des jeunes accueillis en stage ou bénévolat	15 points
La capacité à identifier ses savoir-faire et compétences et ceux que l'association souhaite transmettre aux jeunes en stage	15 points
La capacité à établir/animer un dialogue institutionnel avec les pouvoirs publics en charge de l'emploi et de la formation professionnelle et des partenariats avec d'autres structures agissant en faveur du développement local au sein du territoire de Khenchela (entreprises, autres associations, etc.)	10 points
Nombre total de points à l'issue des deux phases pour l'obtention du financement	100 points

IMPORTANT :

- le financement sollicité devra exclusivement répondre aux objectifs cités dans cet appel. Toute autre activité ne sera pas prise en compte et ne pourra pas être financée dans le cadre de cet appel,
- en fonction de la pertinence des projets déposés, le comité d'attribution se réserve le droit de proposer aux associations sélectionnées un ajustement du montant de la subvention sollicitée et du budget prévisionnel envisagé en concordance avec le projet proposé.

Comité d'attribution des subventions :

Une évaluation des dossiers sera conduite par un assesseur (évaluateur externe) qui participera au comité d'attribution. Le comité d'attribution est constitué des quatre organisations partenaires du programme Innov'Asso (GRDR, BATIK International, NOUR et Le Flambeau vert de l'Environnement). La Direction Locale du Programme et l'Unité Locale d'Appui au programme PAJE de la wilaya de Khenchela participent au comité en qualité d'observateur.

L'instruction administrative des dossiers de candidature sera réalisée par le Flambeau Vert de l'Environnement avec l'appui du GRDR.

Les porteurs de projets seront reçus pour un entretien avec le comité d'attribution pour présenter leur projet et répondre à des demandes de précisions.

VII. Processus de candidature et calendrier prévisionnel

Phase d'accompagnement

Dans le cadre de cet appel à projets, le Grdr et l'AFVE proposent un accompagnement au montage et à la rédaction de la proposition de projet pour toutes les associations désirant déposer un dossier de demande de subvention. Cet accompagnement comprend :

- 2 ateliers collectifs d'appui au montage et à l'écriture de projet à Khenchela,
- un accompagnement individualisé.

Pour en savoir plus sur les modalités de cet accompagnement, contactez :

Ines MELIANI, Animatrice régionale du projet « Innov'Asso » pour le Flambeau Vert pour l'Environnement : Email : meliani.ines@gmail.com / Téléphone : 0556221484

ou

Farid KERBOUA, Président du Flambeau Vert pour l'Environnement et Coordinateur du projet « Innov'Asso », Email : fkerboua@gmail.com

Envoi des candidatures :

Les dossiers devront être adressés, par voie électronique, **au plus tard le mercredi 13 septembre 2017, avant midi** (heure d'expédition de l'email faisant foi), à l'adresse suivante :

innovasso.khenchela@gmail.com

(Mettre en objet : « Candidature Appel Innov'Asso - Khenchela »)

Tout dossier qui n'aura pu être réceptionné complet avant cette date ne pourra être pris en compte. Les associations seront informées des résultats par email et téléphone.

Les candidatures pourront être rédigées en français ou en arabe en utilisant le formulaire joint à cet appel.

L'appel à propositions sera diffusé par le biais des institutions locales (DJS, DAS, etc.), de la Direction locale du PAJE, des réseaux associatifs méditerranéens (ex : PCPA Algérie Jousour, Ana Lindh, etc.) et le plus largement possible via les réseaux sociaux.

Un accusé de réception sera envoyé au demandeur dans les 48 heures suivant la réception du dossier. Si le demandeur ne reçoit pas de mail de confirmation de la réception des documents dans un délai de 48 heures, il lui sera recommandé de s'assurer de leur réception en contactant la coordination du projet.

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

Dossier technique :

- Formulaire de candidature dûment complété et signé,
- Budget prévisionnel dûment complété et signé,
- Dans le cas d'un projet conduit en partenariat : Déclaration de partenariat signée (utiliser le modèle joint)
- Courrier d'accompagnement signé par le/la Président/e de l'association demandeur,

Dossier administratif

- Statuts (avec obligatoirement une traduction en français),
- Copie d'agrément de création / renouvellement du Bureau conformément à la loi 12-06, ou à défaut, un récépissé de dépôt de la Wilaya (avec obligatoirement une traduction en français),
- Liste des membres composant le Bureau de l'association,
- Original du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP),

Calendrier prévisionnel :

Lancement de l'appel à projets	Lundi 31 juillet 2017
Réunion d'information sur l'appel à projets	Mercredi 2 août 2017, 9h (siège de la Direction Locale du PAJE à Khenchela)
Accompagnement à la formulation du projet	Du lancement de l'appel jusqu'à la date de limite de dépôt
Clôture de l'appel à projets	Mercredi 13 septembre 2017 (12h, heure locale)
Instruction des dossiers et évaluation par un assesseur (évaluateur externe)	Du mercredi 13 au mercredi 20 septembre 2017
Comité d'attribution (période prévisionnelle)	Semaine du 24 au 28 septembre 2017
Contractualisation	Début octobre 2017
Démarrage des projets	1^{er} octobre 2017